

Paris, le 18 mars 2015

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

Le groupe de travail Laïcité poursuit ses travaux et réflexions

Installé par François Baroin, président de l'AMF, et André Laignel, 1^{er} vice-président délégué, le 22 janvier dernier, le groupe de travail Laïcité de l'AMF, co-présidé par Patrick Molinoz, maire de Vénarey-les-Laumes et Gilles Platret, maire de Chalon sur Saône, a tenu ce jour sa 4^{ème} séance plénière, au rythme d'une toutes les deux semaines.

Ce groupe de travail poursuit avec détermination ses travaux. Ils sont alimentés par les retours d'expériences des élus sur le terrain qui remontent actuellement par dizaines tous les jours à l'AMF (avec le relais des associations départementales), tant sur les difficultés rencontrées que sur les initiatives locales mises en œuvre, dans le respect de la libre administration des collectivités locales; il procède également à des auditions de personnalités qualifiées et examine des contributions; il informe également les services de l'Etat concernés.

La réflexion porte sur les responsabilités et politiques locales dans des domaines très variés:

• **Ecole**

- cantines scolaires
- accompagnements scolaires
- activités périscolaires (recrutement des animateurs)
- associations péri scolaires (soutien scolaire, éducation populaire,...)
- autorisations d'absence pour raisons religieuses
- tenues

• **Jeunesse**

- petite enfance
- recrutement et financement des activités pour les jeunes (centres de loisirs)

• **Activités sportives et culturelles** (mixité,...)

• **Financement des associations** (politique de la ville...)

• **Neutralité des agents publics** (information des élus et formation des agents)

• **Neutralité des bâtiments publics**

• **Lieux de culte et lieux de sépulture**

• **Cérémonies républicaines** (mariage, funérailles, acquisition de la nationalité française...)

• **Santé**

Une audition des élus ultra-marins est également prévue en raison des spécificités de ces territoires.

La finalité de la démarche engagée par l'AMF est d'offrir des outils et des réponses concrètes aux maires pour mettre en œuvre le principe de laïcité qui est une valeur et une règle. Ce sont les instances de l'AMF (Bureau du 17 juin après avis du Comité directeur du 4 juin) qui arrêteront la contribution de l'AMF qui prendra la forme d'un document de référence sur lequel les maires et les présidents d'intercommunalité pourront s'appuyer pour faire face aux réalités du terrain.

Contacts Presse :

Marie-Hélène GALIN

Tél. 01 44 18 13 59

marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE

Tél. 01 44 18 51 91

thomas.oberle@amf.asso.fr